

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 5

L'an deux mille dix-neuf et le 31 janvier à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 25 janvier, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MICHELE CHAVE

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEUILLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2019/02

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, propose d'ouvrir ces séjours aux Unionais.

Pour 2019, 15 enfants des moyennes et grandes sections de maternelle ainsi que les CP inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour cirque organisé du 23 au 25 avril 2019 à Aspet. Par ailleurs, nous bénéficierions des tarifs transport appliqués à Saint Jean par le titulaire de l'appel d'offres de la Ville de Saint Jean, proratisés au nombre de jeunes et d'adultes.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 3 animateurs de L'Union s'élèverait à 1 729 € et les frais de transport à 302,66 €, soit un total de 2 031,66 €.

Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2019 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement et de fonctionnement seront présentées aux membres du Conseil d'Administration et feront l'objet d'une délibération.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour cirque qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (24 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 18 pour L'Union dont 3 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Les crédits correspondants seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,



- Transmis le 4 - FEV. 2019
- Affiché le 4 - FEV. 2019